

ASSEMBLEE NATIONALE30 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 333**

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 14

A la fin du dernier alinéa du 2° du II de cet article, substituer au mot :

« extérieur »,

le mot :

« extérieurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel